

## PLF 2027 : plafond prévisionnel de 31,8 Md€ pour la Mires (+ 1,6 %) et 65,3 Md€ pour la MIES (+ 1,2 %)

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°448432 - Publié le 16/07/2026 à 18:41

Imprimé par - abonné # - le 17/07/2026 à 09:13



31,8 Md€ pour la Mires (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) (mission recherche et enseignement supérieur) et 65,3 Md€ pour la MIES (Mission interministérielle enseignement scolaire) (mission enseignement scolaire) : tels sont les plafonds de dépenses en vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances pour 2027, hors contribution au CAS (Compte d'affectation spéciale) Pensions, arrêtés dans le cadre des lettres-plafond, selon le rapport publié par le ministère de l'économie et des finances le 16/07/2026.

Le plafond grimpe à 32,5 Md€ pour la Mires sur le périmètre total des dépenses de l'État.

Comparé aux montants de la LFI (Loi de finances initiale) 2026, cela représente une hausse de :

- 0,8 Md€ pour la MIES (+ 1,2 %), qui « permettra notamment de poursuivre le déploiement de la réforme initiale des enseignants. Une nouvelle planification territoriale sera déclinée, aux côtés des élus locaux, afin de mieux anticiper la démographique scolaire dans les années à venir » ;
- 0,5 Md€ pour la Mires (+ 1,6 %) — 0,6 Md€ sur le périmètre total des dépenses de l'État (+ 2,2 %) — qui « confortera les moyens des grands opérateurs de recherche (notamment CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), CNRS (Centre national de la recherche scientifique), Cnes (Centre national d'études spatiales)), ainsi que ceux dédiés à la vie étudiante ».

« Les moyens en faveur de l'éducation et la recherche sont confortés », selon le rapport.

La mission Investir pour la France de 2030 voit quant à elle son plafond 2027 fixé à 4,0 Md€, contre 4,4 Md€ en LFI 2026 (-0,4 Md€) — la loi ayant déjà réduit de 1,1 Md€ ses CP (Crédits de paiement) par rapport au plafond prévu pour 2026.

Les variations ne tiennent pas compte des annulations sur le budget 2026 actées par deux décrets du 11/06/2026, ni

les surgels de crédits qui s’y sont ajoutés.

Des contributions seront demandées à chaque sous-secteur dans le cadre du PLF (Projet de loi de finances) afin de limiter la hausse des dépenses des administrations publiques, anticipée à + 41,3 Md€, à un niveau inférieur à l’inflation, annonce aussi le rapport.

### Les plafonds 2027 des lettres-plafonds comparés à la LFI 2026 et aux plafonds 2026

Crédits budgétaires par mission du budget général hors contribution au CAS Pensions

1 à 3 sur 3

| PLF - Missions                      | ↑↓ | LFI 2026 (Md€) | ↑↓ | Plafonds prévisionnels 2027 (Md€) | ↑↓ | Variations annuelles plafonds prévisionnels 2026-2027 (Md€) | ↑↓ | Variations annuelles LFI 2026 - plafonds prévisionnels 2027 (Md€) | ↑↓ |
|-------------------------------------|----|----------------|----|-----------------------------------|----|-------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------|----|
| Enseignement scolaire               |    | 64,5           |    | 65,3                              |    | 0,8                                                         |    | 0,8                                                               |    |
| Investir pour la France de 2030     |    | 4,4            |    | 4,0                               |    | -1,5                                                        |    | -0,4                                                              |    |
| Recherche et enseignement supérieur |    | 31,3           |    | 31,8                              |    | 0,6                                                         |    | 0,5                                                               |    |

1 à 3 sur 3

Source(s) : Ministère chargée de l'économie et des finances

Sur le périmètre total des dépenses de l’État (hors contributions au CAS Pensions, charges de la dette, et remboursements et dégrèvements), les plafonds de crédits envisagés sont les mêmes pour la MIES et pour la mission « Investir pour la France de 2030 », mais le plafond est légèrement plus élevé pour la Mires : le plafond prévisionnel 2027 s’élève à 32,5 Md€, contre 31,8 Md€ en LFI 2026 (+ 0,6 Md€, soit + 2 %).

### Poursuivre la maîtrise de la dépense publique « sans pour autant renoncer au financement d’investissement d’avenir »

« En 2025, la dette publique a atteint 115,9 % du PIB (Produit intérieur brut), et la charge de la dette 2,1 % de PIB. Le déficit public s’est établi à –5,1 %, en amélioration par rapport à 2024 (+ 0,7 point) mais au-dessus du niveau permettant de stabiliser le niveau de dette publique rapporté au PIB », indique le rapport du ministère.

« Les efforts en faveur du redressement des finances publiques doivent être poursuivis afin de maintenir une certaine capacité d’action en cas de chocs, de limiter le poids de la charge de la dette et maintenir la crédibilité de la France au plan européen comme international. »

« La maîtrise de la progression de l’ensemble de la dépense publique devra être poursuivie sans pour autant renoncer au financement d’investissement d’avenir, par exemple en faveur de la défense de notre souveraineté, de la *formation* de notre jeunesse ou de la transition écologique et en veillant à préserver notre modèle social. »

### 1 776,1 Md€ de dépenses des administrations publiques prévus en 2027 (+ 2,38 %)

Le rapport prévoit 1 776,1 Md€ de dépenses des administrations publiques (champ courant, y compris transfert) en 2027, contre 1 734,8 Md€ en 2026, soit + 41,3 Md€ (+ 2,38 %). Il met aussi en avant les chiffres de 2019 (1 327,8 Md€).

« En l’absence d’effort d’ajustement et sans financer d’autres mesures nouvelles que celles déjà actées, certaines dépenses augmenteraient de manière dynamique : les dépenses de retraites, de *santé* ou encore la charge de la dette. Le Gouvernement proposera, en projet de loi de finances une contribution de chacun des sous-secteurs des administrations publiques », indique aussi le rapport.

### « Limiter la progression a un niveau strictement inférieur à l’inflation » hors charge de la dette et loi de programmation militaire

« Les dépenses de l’État et de ses opérateurs devraient atteindre 708,4 Md€ en 2027 et progresseront significativement moins vite que l’inflation. En écart à la LFI pour 2026, la dépense de l’État est contrainte par la progression de la charge de la dette (+ 12,3 Md€) et de la trajectoire prévue par la loi de *programmation* militaire (+ 6,4 Md€) », note le rapport.

« Pour le reste des dépenses ministérielles, le Gouvernement se donne pour ambition d’en limiter la progression à un niveau strictement inférieur à l’inflation (+ 0,4 %, soit quatre fois moins que l’inflation attendue en 2027).

Le Gouvernement proposera un objectif de progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales au niveau de l'inflation en 2027. La dynamique des dépenses d'investissement des collectivités serait maîtrisée en 2027 en cohérence avec ce qui est observé habituellement en année post-électorale, le cycle électoral étant le premier déterminant de leur investissement.

Les dépenses de sécurité sociale croîtront plus vite que l'inflation et seraient en progression de + 17 Md€ en 2027 pour s'élever à 838,3 Md€. Des efforts ciblés seront proposés par le Gouvernement pour maîtriser cette forte hausse afin de préserver par ailleurs les moyens de l'hôpital public et l'investissement dans sa transformation ou encore le renforcement de l'accès aux soins et aux thérapies innovantes. »

## Les budgets des ministères arrêtés, leurs demandes « revues à la baisse »

« Le Premier ministre a arrêté les budgets des ministères pour le projet de loi de finances pour 2027. Comme il l'a demandé aux ministres dans sa lettre du 10/06/2026, les demandes des administrations ont été revues à la baisse pour contenir la progression de la dépense des ministères à un niveau bien plus faible que l'inflation tout en accentuant l'effort sur quelques priorités et en poursuivant les transformations », ajoute le rapport.

« En retranchant l'effort de défense [6,4 Md€ au budget des armées par rapport à 2026], les budgets des ministères progresseront au global de seulement 1,5 Md€. Cela représente une progression bien plus faible que celle de l'inflation. »

Outre l'éducation et la recherche, les priorités du Gouvernement pour 2027 portent sur la sécurité et la justice, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique, ainsi que la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, d'après le rapport. « Pour financer ces priorités tout en préservant la soutenabilité des finances publiques, le Gouvernement stabilise les plafonds de l'essentiel des autres ministères. »

Par ailleurs, les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite » diminueront notamment de 0,4 Md€ par rapport à 2026.

## Transformation numérique et mission État Efficace

Le rapport met enfin en avant deux politiques de transformation visant à réaliser des économies :

- la transformation numérique, et en particulier le déploiement de l'IA (Intelligence artificielle) et une réorganisation de la gouvernance numérique ;
- la MEE (mission État Efficace) placée auprès du Premier ministre [Sébastien Lecornu](#) en septembre 2025.

Dans le cadre de la MEE, « des rapprochements d'opérateurs initiés en 2026, tels que ceux de l'Ipey (Institut polaire français Paul-Émile Victor) et l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) seront effectifs en 2027 », signale le rapport.

« D'autres réformes seront initiées, en particulier celles de l'AFD (Agence française de développement) (Agence française de développement) sur le fondement d'un nouveau contrat d'objectif et de moyens, ainsi que la rationalisation des réseaux de l'État et de ses opérateurs à l'étranger. » Des discussions sont notamment engagées en vue d'un rapprochement de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) et du CNRS, selon les informations de News Tank.

## Changements de nomenclature

Parmi les évolutions concernant la nomenclature du PLF 2027 :

- Le programme 196 « Compensation des exonérations relatives au taux de contribution employeur du CAS Pensions », rattaché à la mission « Régimes sociaux et de retraite », est créé.
- Le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » est renommé « Conduite et soutien des politiques de l'enseignement, de la recherche, de la jeunesse, de la vie associative et des sports ».
- Le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » est clôturé et ses crédits sont reventilés entre les programmes 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », rattaché à la mission « Défense », et 193 « Recherche spatiale », rattaché à la mission « Recherche et enseignement supérieur ».